



Conditionnement(s)

Emballages

0,5 Kilogramme (x 24)

5 Kilogramme (x 1)

Palettes

480 kg

180 kg

Fiche d'identité

Composition

Bacillus thuringiensis sp. aizawai 540 g/kg (54 % en poids)

Formulation

WG - granulés à disperser dans l'eau

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2020241

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S

RCS 379 603 087 - S.A. capital 3 990 010 € Parc d'Affaires de Crécy - 10A rue de la Voie Lactée 69370 Saint-Didier-au-Mont-D'Or

Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit, respecter les recommandations d'emploi.

Informations réglementaires



ATTENTION

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Délai de rentrée : 24 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les applications par pulvérisation au champ.

Compléments infos réglementaires

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur internet : www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Usages

Culture	Ravageurs	Dose	DAR (NC=Non concerné) Stades d'application	Nombre Maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Ter- restre (NC=Non concerné)	Mention abeilles
Ail	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	5 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Arbres arbustes d'ornements	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	Non concerné	3 /an	5m -	Floraison et période d'exsudat
Artichauts	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	5 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Aubergines - plein champ	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Aubergines - sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Autres cucurbitacées à peau comestible - sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	Non con- cerné -	Floraison et période d'exsudat
Autres cucurbitacées à peau non comestible - plein champ	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat

Le *Bacillus thuringiensis* sous-espèce *aizawai* (classé IRAC 11A) présent dans **XENTARI** est un insecticide qui fonctionne par ingestion.

XENTARI est efficace contre les chenilles qui consomment le produit à la surface des organes végétaux traités. Pour les autres chenilles (par exemple foreuses,...), l'efficacité peut être faible et n'est pas garantie par PHILAGRO FRANCE.

Tableau des usages autorisés

Insérer ici

* Valable uniquement pour les utilisations en plein champ.

Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Autres cucurbitacées à peau non comestible - sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Betterave potagère	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Cardons	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	5 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Chicorée Witloof production de racines	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Chicorée scarole	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Chicorée à café - production de racines	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Chicorée-frisée	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Choux	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Ciboule	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	5 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Cognassiers	Chenille phytophage, Chenilles foreuses des fruits	1.5 kg/ha	3j	10 /an 10 applications dont 5 maximum pendant la période de floraison. Maximum 4 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Concombres - sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	Non concerné -	Floraison et période d'exsudat
Cornichons - sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	Non concerné -	Floraison et période d'exsudat
Courgettes - sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	Non concerné -	Floraison et période d'exsudat
Cultures florales et plantes vertes	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	Non concerné	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Cultures florales porte-graine	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	Non concerné	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Cultures potagères porte-graine	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	Non concerné	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Céleri branche	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Doliques	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Echalotes	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	5 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Epinards	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications	5m -	Floraison et période d'exsudat

				par génération.		
Fenouil	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Feuilles de bettes	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Fines herbes	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Flageolet	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Fève	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Fèves sèches	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Haricot filet	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Haricots d'Espagne	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Haricots secs	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Haricots verts	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Haricots à couper	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Laitue	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Lentilles sèches	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Lima	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Melons - plein champ	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Melons sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Mâche	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Nashi	Chenilles foreuses des fruits, Chenille phyto- phage	1.5 kg/ha	3j	10 /an 10 applications dont 5 maximum pendant la période de floraison. Maximum 4 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Navets	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Niébé	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an	5m	Floraison et

				Maximum 3 applications par génération.	-	période d'exsudat
Néflier	Chenilles foreuses des fruits, Chenille phytophage	1.5 kg/ha	3j	10 /an 10 applications dont 5 maximum pendant la période de floraison. Maximum 4 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Oignon de printemps	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	5 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Oignons	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	5 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Olivier	Chenille phytophage	1.5 kg/ha	3j	4 /an	5m -	Floraison et période d'exsudat
PPAMC	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
PPAMC porte-graine	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	Non concerné	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Pastèque - sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Pastèque plein champ	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Piments - plein champ	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Piments - sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Poireaux	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	5 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Poirier	Chenille phytophage, Chenilles foreuses des fruits	1.5 kg/ha	3j	10 /an 10 applications dont 5 maximum pendant la période de floraison. Maximum 4 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Pois chiche	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Pois mange-tout	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Pois sabre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Pois sec	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Poivrons - plein champ	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Poivrons - sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Pomme	Chenille phytophage,	1.5 kg/ha	3j	10 /an	5m	Floraison et

	Chenilles foreuses des fruits			10 applications dont 5 maximum pendant la période de floraison. Maximum 4 applications par génération.	-	période d'exsudat
Pommier	Chenille phytophage, Chenilles foreuses des fruits	1.5 kg/ha	3j	10 /an 10 applications dont 5 maximum pendant la période de floraison. Maximum 4 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Porte graine. Potagères, PPAMC et florales	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	Non concerné	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Potiron - plein champ	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Potiron - sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Pourpier	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Radis	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Rhubarbe	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Riz	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	2 /an	5m -	Floraison et période d'exsudat
Roquette	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Rosier	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	Non concerné	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Rutabagas	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Tomates - plein champ	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	8 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Tomates - sous serre	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	7 /an Maximum 3 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Toutes cultures	Chenille phytophage	1.0 kg/ha	3j	Maximum 3 applications par génération. Sous abri : 7 applications maximum ; Plein champ : 8 applications maximum.	5m -	Floraison et période d'exsudat
Vigne	Tordeuse, Tordeuses (Cochylis et/ou eudemis), Petite tordeuse de la grappe	1.0 kg/ha	3j	6 /an Maximum 2 applications par génération.	5m -	Floraison et période d'exsudat

Vigne

Appliquer juste avant les premières éclosions (stade « Tête noire ») en suivant les Bulletins de Santé du Végétal (BSV).

Le traitement doit être dirigé sur les grappes.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

Si le vol est étalé, renouveler l'application au bout de 10-12 jours.

Olivier

Traiter en tout début de floraison de l'olivier (stade bouton blanc : BBCH 57).

Maïs

Chenilles phytophages : intervenir au maximum des éclosions. Utiliser les systèmes de piégeage appropriés pour repérer les pics de vol. Se référer aux Bulletins de Santé du Végétal, le cas échéant.

Artichaut

Sur noctuelles défoliatrices, traiter dès l'apparition des capitules, à tout début montaison, en tenant compte des pics de vol.

Chou

Traiter sur jeunes larves de piéride. Renouveler le traitement si nécessaire.

Tomate

XENTARI est compatible avec la lutte intégrée faisant appel à l'introduction d'insectes auxiliaires dans la culture.

Appliquer dès l'apparition des premières chenilles.

Renouveler le traitement tous les 10-14 jours pendant la période d'éclosion.

Précautions d'emploi

Veiller à une parfaite répartition du produit sur la partie du végétal à protéger.

En cas de lessivage par la pluie ou l'irrigation (au-delà de 20 mm d'eau), renouveler le traitement.

Ne pas utiliser par des personnes fortement immuno-déprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé. Ne pas mélanger **XENTARI** avec les produits qui contiennent du cuivre. La liste des incompatibilités mentionnées n'est pas exhaustive.

Préparation de la bouillie

- 1) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
- 2) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 3) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 4) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
- 5) Compléter le niveau d'eau.
- 6) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 7) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le fermer et le stocker en lieu sûr.

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température supérieure à -10°C.

Garantie de conservation : La qualité du produit est garantie 3 ans. Cette garantie s'entend pour un emballage non ouvert, stocké dans un local à l'abri de fortes amplitudes thermiques et de l'humidité. Seuls les emballages non ouverts peuvent être considérés dans ce cas de figure.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	MELANGE/CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		PULVÉRISATEUR À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS	PULVÉRISATEUR À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE HAUT		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la)	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la)	À usage unique
EPI VESTIMENTAIRE Combinaison ou ensemble vestimentaire de niveau C1 (norme ISO 27065:2017)		EPI vestimentaire			
EPI PARTIEL Blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		EPI partiel			
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009					Type 4 avec capuche
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE masque ou demi-masque filtrant anti-aérosol (EN149) ou (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)					

???????

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	APPLICATION AVEC :	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PULVÉRISATION MANUELLE			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE Combinaison ou ensemble veste/pantalon de niveau C1 (norme ISO 27065:2017)			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1			EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009		Type 4 avec capuche		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)				
PROTECTION RESPIRATOIRE masque ou demi-masque filtrant anti-aérosol (EN149) ou (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)				En cas de rentrée précoce sous abri
BOTTES certifiées EN 13 832 3:2006				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.



➕ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR FLASHEZ-MOI

que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels